

✕ Vers la fin du « paradigme de l'immobilité » ? ✕

Clotilde Barral

DANS **HOMMES & MIGRATIONS** 2016/3 n° 1315 , PAGES 100 À 104

ÉDITIONS **MUSÉE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION**

ISSN 1142-852X

DOI 10.4000/hommesmigrations.3727

Date de mise en ligne : 02/02/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2016-3-page-100?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Musée de l'histoire de l'immigration.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Vers la fin du « paradigme de l'immobilité » ?

Clotilde Barral



Édition électronique

URL : <http://hommesmigrations.revues.org/3727>
ISSN : 2262-3353

Éditeur

Cité nationale de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2016
Pagination : 100-104
ISBN : 978-2-919040-36-0
ISSN : 1142-852X

Distribution électronique Cairn



CHERCHER, REPÉRER, AVANCER.

Référence électronique

Clotilde Barral, « Vers la fin du « paradigme de l'immobilité » ? », *Hommes et migrations* [En ligne], 1315 | 2016, mis en ligne le 02 janvier 2017, consulté le 30 janvier 2017. URL : <http://hommesmigrations.revues.org/3727>

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

Tous droits réservés

SPÉCIAL 50 ANS

VERS LA FIN DU « PARADIGME DE L'IMMOBILITÉ » ?

Par **CLOTILDE BARRAL**, historienne, étudiante à l'université Paris-Est Créteil (UPEC).

Le 18 mai 2016, à l'occasion de son jubilé, au lieu de remuer les cinquante ans d'histoire passée et ressassée, la revue *Hommes & Migrations* a préféré questionner l'avenir des migrations (sciences politiques, géographie, sociologie...). Cette journée a été introduite par Benjamin Stora, historien et président du comité d'orientation du Musée national de l'immigration, et animée par Marie Poinot, rédactrice en chef de la revue. Dans un premier temps, les intervenants et le public ont réfléchi à un panorama des migrations internationales présenté par Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherche au CNRS (CERISCIENS Po) et François Gemenne, chercheur en sciences politiques à l'université de Liège (Cedam), à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Dans un deuxième temps, Antoine Pécoud, professeur de sociologie à l'université Paris-XIII, et Serge Weber, géographe de l'université Paris-Est, ont présenté les frontières et les gouvernances des migrations internationales.

De l'avenir des migrations et des frontières ressort un paradoxe auquel il paraît difficile de se soustraire. D'un côté, se profilent une ouverture et des mobilités accrues par les phénomènes environnementaux, économiques, politiques, et la globalisation de l'économie et, d'un autre côté, une attitude méfiante à l'égard des frontières et de la globalisation des migrations.

Les migrations : un phénomène structurel

Ce paradoxe serait de prime abord lié au fait que nous avons jusqu'ici traité les migrations comme des phénomènes conjoncturels et non comme l'une des structures de notre monde. Catherine Wihtol de Wenden explique que les « migrations sont ancrées dans les réalités structurelles du monde ». Pour François Gemenne, cette « structuration » est « liée aux inégalités d'un monde globalisé » qu'on « ne peut traiter comme un problème à résoudre, voir comme une crise ». Les migrations sont un phénomène inhérent au monde global, elles ne peuvent être résorbées et il serait même contre-nature de vouloir les abolir complètement – ce que les politiques migratoires actuelles doivent désormais prendre en compte.

Les raisons pour lesquelles les hommes migrent diffèrent autant que leurs choix de lieux de déplacement. Les migrations produisent des catégories distinctes de migrants : migrants économiques, réfugiés, mineurs isolés, migrants environnementaux, demandeurs d'asile... Celles-ci « se superposent les unes aux autres » (Catherine Wihtol de Wenden) et, souvent, ces typologies empêchent de considérer réellement le

migrant selon ses besoins réels et ses demandes. Les politiques migratoires conditionnent ces classifications ainsi que les migrations tout en ne les maîtrisant pas tout à fait.

Catherine Wihtol de Wenden nous rappelle, par exemple, que certains types de migrations sont internes à une région : « *Il y a de nouvelles mobilités du Sud au Sud. Les Chinois se déplacent dans toute la région d'Asie du Sud-Est, les Philippines ont fait de leur migration une économie à l'échelle du pays. Les États-Unis s'interrogent aussi sur leur identité, sur l'hispanisation des États du Sud. L'Amérique latine est un vrai continent migratoire à lui seul, puisque l'essentiel des migrations sont internes et dont la plupart proviennent des pays andins.* » Elle complète son propos en expliquant que les pays du Sud, contrairement aux vieux pays d'immigration, n'ont pas de politiques migratoires définies et n'ont pas réellement les moyens de leur faire face : « *Parmi ces pays du Sud, cinquante ne sont pas signataires de la convention de Genève sur l'asile. Ils sont confrontés à un nouveau type de flux : les déplacés environnementaux, qui représentent l'essentiel des déplacés du Sud au Sud.* » Ceci floute d'autant plus les catégories de migration. Les perceptions que chacun peut avoir sur les déplacements internes à un pays ou à une région diffèrent selon les personnes que l'on considère. François Gemenne dénonce le fait qu'en France on qualifie l'acte de quitter la province pour Paris comme un « déménagement » alors qu'en Chine le même phénomène est considéré comme une migration interne.

L'erreur actuelle est d'appréhender les migrations comme des crises « *dont il faudrait se débarrasser* » (François Gemenne). Le monde s'organise autour des migrations, elles seront toujours essentielles à son fonctionnement. Catherine Wihtol de Wenden rapporte que le Programme des Nations unies pour le développement a prouvé que les migrations étaient un « *facteur essentiel pour le développement humain* ». De fait, les déplacements de populations sont créateurs de dynamiques, d'échanges de cultures, de biens...

Pour Antoine Pécoud, « *il faut nuancer cette notion de crise. Il n'y a pas vraiment de changement structurel mais une nouvelle sensibilité politique à l'incapacité des États. Aujourd'hui, on leur demande de contrôler ce qu'ils n'ont jamais contrôlé. La question tourne autour de la tolérance à l'égard de l'échec plutôt qu'à l'échec lui-même...* » Or, en considérant les migrations comme des crises et non comme une structure du monde, les États ne se situent pas sur le bon niveau de gouvernance. Ils produisent ainsi un perpétuel sentiment d'échec à l'égard des migrations.

Les enjeux des politiques migratoires

Le contrôle des migrations « *est le principe de la souveraineté des États sur leurs territoires et sur l'accueil des populations* » (Antoine Pécoud). L'ordre étatique tel qu'on se le représente aujourd'hui est hérité du XVII^e siècle. Le traité de Westphalie qui met fin à la Guerre de Trente ans en 1648 définit l'État comme la juxtaposition d'une population et d'un territoire. Sur cette notion se « *fondent les prémices du droit d'asile qui reconnaît à un individu en désaccord avec son souverain le droit de quitter le territoire* » (François Gemenne). Pourtant, cette perception westphalienne de l'État est en complète dysharmonie avec le monde globalisé d'aujourd'hui. Catherine Wihtol de Wenden évoque ce déséquilibre dans l'introduction de son ouvrage *La question migratoire interne au XXI^e siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales* où elle explique clairement que « *les migrations sont un élément qui dérange et déconstruit l'ordre international classique* ».

Si l'on considère les politiques migratoires sur un temps plus long, on remarque pourtant que l'État n'a pas toujours eu la mainmise sur les gouvernances des migrations internationales. « *Au XIX^e siècle, ce sont les employeurs, les corporations qui faisaient circuler la main-d'œuvre en*

SPÉCIAL 50 ANS

fonction des intérêts commerciaux, économiques, industriels. L'État a tenté de s'imposer en choisissant les personnes ayant le droit d'immigrer en créant des passeports (...). Mais, dans les faits, les États n'ont jamais régulé les migrations » précise Antoine Pécoud.

Depuis le XIX^e siècle donc, on surestime la suprématie des États dans le contrôle des frontières et des migrations. Les États sont trop dépendants de secteurs économiques privés et du travail que les entreprises ont la capacité de créer pour être totalement maîtres des flux migratoires mondiaux. Par exemple, les États les plus pauvres sont dépendants du capital des pays riches et des compagnies internationales.

Au Sud, certains pays sont même devenus esclaves de l'économie mondiale. Ceux-ci perdent leur souveraineté sur le territoire au profit de compagnies internationales. Ainsi, François Gemenne explique qu'un phénomène est à l'œuvre en Afrique trouvant très peu de résonance en Europe. C'est « l'accaparement des terres ». Certains États vendent ou louent toute une partie de leurs territoires à d'autres États ou à des compagnies privées. « *Ce sont, en général, des terres cultivables utilisées pour nourrir des populations ou pour produire des biocarburants. Les occupants sont dépossédés de leurs terres et leurs vies ne sont absolument pas prises en compte. Ils sont expropriés, généralement sans la moindre compensation ou accompagnement. Ces pratiques sont légales : l'État a le droit de vendre une partie de son territoire.* » Les multinationales exercent un contrôle plus ou moins efficace sur les migrations que les organisations internationales, comme l'ONU, essaient de contrebalancer avec l'aide des pays du Sud.

Serge Weber ajoute qu'à l'avenir, la mondialisation pourrait devenir une menace pour le travail parce que « *tous les travailleurs pourraient devenir précaires. L'érosion de l'État providence, de la politique de protection des travailleurs, à l'œuvre len-*

tement mais sûrement dans beaucoup de pays de pays mènerait à cela. » Il précise que « *la mobilité du travail est jumelle de la mobilité du capital. Certains se retrouvent dans des contextes nationaux privés d'emploi. On oppose souvent le chômage et le travail des migrants. Mais le fait d'avoir un stock de chômeur permet de faire pression sur les autres.* »

Dans un contexte national pourtant, les migrations n'auraient pas d'effet néfaste sur le marché de l'emploi intérieur. Actuellement, la France repose sur une économie tertiaire où le stock d'emploi n'est pas fixe, favorisant ainsi l'entrepreneuriat, très prisé par les populations issues de l'immigration. Pour François Gemenne, « *le nombre d'emploi dépend de son dynamisme et plus il y a d'entrée et de sortie sur un territoire, plus l'économie est dynamique* ». Serge Weber ajoute que « *les entrepreneurs migrants contribuent à changer les regards sur l'immigration. Les petits, moyens ou grands entrepreneurs, qu'ils exercent dans un secteur formel ou informel, se débrouillent.* »

La structuralité des migrations préexistait à la globalisation. Pourtant, cette dernière est à la fois une cause et une conséquence des déplacements humains : dans ce monde interconnecté, chaque décision pèse et a des conséquences sur d'autres populations du monde. « *Ce que l'on fait sur la scène internationale (...) a des conséquences là-bas* » ; « *beaucoup de décisions qui n'ont rien à voir avec la migration, et d'ailleurs n'ont jamais été pensées comme ayant un impact sur la migration, se répercutent sur des régions qui n'ont rien à voir avec les pays qui ont décidé d'intervenir...* » explique Catherine Wihtol de Wenden. Ainsi, si les États se convainquent qu'ils ont la capacité de contrôler les migrations, leur pouvoir de décision va au-delà de leur sphère de compétence. L'exemple du *Made in France* est ressorti plusieurs fois des échanges : privilégier l'industrie française laisse pour compte les travailleurs étrangers.



Quel monde à l'horizon des migrations ?

Selon François Gemenne, « *les réactions politiques du moment vont à contre-courant du sens de l'histoire* ». Il semblerait que le concept de souveraineté nationale que nous avons défini plus haut, juxtaposant population et territoire, ne soit plus d'actualité. Le problème viendrait du fait qu'il y a une fracture de la mondialisation : d'un côté, il y a ceux qui en profitent et, de l'autre, ceux qui en pâtissent, créant ainsi deux élans mondiaux contradictoires. « *Bien sûr, il y a un risque de la mondialisation, entre une partie de la population, l'élite cosmopolite qui en saisirait les opportunités, en termes de carrière, de résidence, d'amour de mariage et de filiation, et une autre partie qui, ne pouvant pas en profiter, verrait la mondialisation comme une menace et se raccrocherait aux frontières comme le dernier rempart.* » Cette dernière logique de « xéno-défiance » trouve des résonances dans les styles de gouvernement actuels. À gauche, on favorise « *des politiques économiques de ré-industrialisation de la France* » et, à droite, « *des logiques de renforcement des frontières et de xénophobie d'État* ».

À ce propos, Serge Weber explique que les États, les entreprises multinationales et les organisations internationales se reposent sur une logique de contrôle bipolaire : d'un côté, ils favorisent les migrations tout en en gardant le contrôle. C'est ce qu'il appelle la politique de la « *porte entrouverte* » : « *Le contrôle, la surveillance ou l'entrave à la mobilité rendent le passage des migrants plus difficile, mais cela ne les empêche pas pour autant de passer. L'entreprise est risquée mais l'espoir est entretenu.* »

Finalement, la globalisation du travail joue en faveur de l'ouverture des frontières. Pourtant, les États n'en ont pas le contrôle et, contrairement

aux compagnies multinationales, ils sont plus réticents à l'ouverture des frontières et contribuent aux attitudes xéno-défiantes. La politique de l'Union européenne et de la Turquie participe de ce genre de comportement. Pour Catherine Wihtol de Wenden, l'Union européenne demande à la Turquie de « *filtrer les demandeurs d'asile vers l'Europe et de garder ceux qui ne peuvent pas être admis* », alors que, d'après Antoine Pécoud, ces « *tractations n'ont rien de politique. L'Europe propose une somme d'argent pour que la Turquie contrôle les migrations à sa place. C'est une marchandisation de la politique migratoire, d'autant que cette somme d'argent dédiée à la Turquie passera aussi par les organisations internationales.* » Les États ont tendance à vouloir contrôler les migrations au-delà de leurs frontières : les migrations doivent être gérées hors des frontières et par des acteurs autres que l'État. L'Australie, par exemple, négocie des accords de migration avec les îles de Tuvalu pour que celles-ci prennent en charge leurs demandeurs d'asile. Le gouvernement australien finance les prisons qui abriteront les individus en attente d'une réponse car toute personne demandant l'asile en Australie « *ne peut y résider pendant la durée de l'examen de la demande* » (François Gemenne).

Antoine Pécoud explique également que l'État se repose beaucoup sur les entreprises privées pour réguler l'immigration. Ainsi, les compagnies aériennes exécutent le travail des douaniers en contrôlant l'identité des voyageurs en avion. Des entreprises de haute technologie conçoivent et construisent des technologies de contrôle utilisées dans les postes frontaliers et les aéroports... Ces logiques migratoires et les politiques qui leur répondent rendent totalement désuètes les perceptions que l'on a de nos États nation parce que « *les migrations posent la question des liens entre nationalité et citoyenneté et celle de la juxtaposition de la population et d'un territoire* ». À l'avenir, l'État pourrait être dissocié de son territoire.

SPÉCIAL 50 ANS

D'après François Gemenne, aujourd'hui, seule la Belgique a su se détacher du modèle étatique westphalien. Elle aurait « *inventé une sorte de sous-État fédéral* » où « *les communautés ne sont plus liées au territoire où habitent les populations, elles sont liées par leurs langues. Et cela ouvre une infinité de possibilités...* ».

Pour cela, il faut que notre rapport aux migrations et à l'État change. Ces derniers doivent se détacher du « *pass dependancy* » qu'ils se sont tracés. Mais les chercheurs spécialisés dans les migrations ont aussi leur rôle à jouer dans l'évolution des mentalités. « *Ils ont une responsabilité dans le débat public. Or ils sont trop timides et timorés dans leurs interventions. Notre rôle est de rectifier les idées reçues, les mensonges et les préjugés mais nous sommes dans une logique défensive par rapport à un agenda médiatique qui a été confisqué par l'extrême droite. Il faut que les chercheurs soient plus offensifs et capables de proposer les termes d'un autre débat politique et médiatique. Ils doivent être ceux qui posent*

les questions » (François Gemenne). Cette journée riche en échange a été l'occasion d'évoquer de nombreuses thématiques susceptibles d'être décisives dans les années à venir. L'urbanisation croissante, les villes-mondes, façonnent les migrations en tant que lieu d'arrivée et de transit des migrations régionales et internationales. Les actions des organisations internationales pour le développement des pays du Sud peuvent être considérées à la fois « *comme un changement de paradigme* » ou comme « *un vernis qui recouvre des préoccupations sécuritaires* » (Antoine Pécoud) alors que les migrations environnementales seront « *à inscrire à l'agenda international des grandes questions de ce siècle* » (Catherine Wihtol de Wenden).

Toutes ces interrogations changent nos manières classiques de considérer les migrations. À l'avenir, nous verrons notre époque « *profondément anachronique, qui a tenté de résister coûte que coûte à des évolutions qui paraissent pourtant inéluctables* » (François Gemenne). ■